

# Sécularité catholique en France au début du XXIème siècle

Blandine Chelini-Pont

#### ▶ To cite this version:

Blandine Chelini-Pont. Sécularité catholique en France au début du XXIème siècle. Religions et sécularité: Tendances et manifestations - Casa de Velasquez- Coordinateurs: Jaime Contreras (Universidad de Alcala) et Rosa Maria Martinez de Codes (Universidad Complutense), Oct 2012, Madrid, Espagne. hal-02444710

HAL Id: hal-02444710

https://hal.science/hal-02444710

Submitted on 18 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Religions et sécularité

### Tendances et manifestations

5 OCTOBRE - 6 OCTOBRE 2012
MADRID
COLLOQUE

Coord. : Jaime CONTRERAS (Universidad de Alcalá, Madrid), Rosa María MARTÍNEZ DE CODES (Universidad Complutense de Madrid)

Org. : Universidad de Alcalá; École des hautes études hispaniques et ibériques - Casa de Velázquez, Madrid; Proyecto coordinado del Plan Nacional de I+D+I, Ministerio de Economía y Competitividad, HAR2009-14034-C02-01/02

## Sécularité catholique en France au début du XXIème siècle

#### Blandine Chelini-Pont- UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

La dissolution catholique dans la sécularisation ?

La sécularisation, qui n'est certes pas un phénomène inéluctable et universel, se concentre en Europe continentale comme une réalité culturelle profonde, fruit d'une longue maturation interne. Elle se caractérise par une pratique religieuse en voie de raréfaction, un effacement numérique et normatif des institutions traditionnelles et une forte propension au débat d'idées proprement politiques. C'est la thèse sous-jacente du dernier ouvrage de Jean-Paul Willaime, Europe et religions, les enjeux du XXIème siècle. Même si l'Europe connaît une multiplication des mouvements dits « sectaires », la pénétration d'un christianisme issu du monde anglo-saxon ou du tiers monde, particulièrement alternatif par rapport aux vieilles traditions chrétiennes et très à l'aise dans l'éparpillement concurrentiel des confessions, la pénétration d'un bouddhisme lui-même occidentalisé et enfin la pérennisation d'un islam protéiforme flanqué d'une forme radicale vivace, ce réveil religieux est sans commune mesure avec la poussée évangélique en Amérique latine, l'explosion

atomistique de mouvements hybrides en Afrique, la pression de l'islam salafiste en Asie Centrale, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-est...La réalité de l'exception européenne est sa sécularisation profonde, dont la France est sans doute l'exemple le plus accompli.

Certes les Français sont particulièrement conscients d'un retour du religieux. Un sondage Le Monde des religions-CSA de juin 2005 1 montre qu'à 56%, ils pensent que le religieux occupe une place plus importante qu'il y a 10 ans. Mais ils estiment également que ce poids est trop important dans le monde (59%) et en France (47%), alors que les religions ne sont pas importantes pour réussir sa vie personnelle (57% contre 41%). Ils déclarent également s'intéresser (encore) moins qu'avant aux religions (48% contre 26% d'indifférents et 26% d'intéressés) et craignent qu'elles soient un facteur de recul dans le monde (38% de convaincus contre 40% d'indécis et 14% qui pensent qu'elles sont un facteur de progrès). Ce que ce sondage nous révèle est bien qu'en France la circonspection autour du religieux reste majoritaire et qu'elle émane d'individus peu intéressés par cette dimension de la nature humaine. L'effet d'une telle sécularisation mentale paraît avoir atteint très profondément les tenants de la religion catholique. La sociologue Danielle Hervieu-Léger a pu écrire en 2003 dans Catholicisme la fin d'un monde, que le catholicisme ne fait plus partie aujourd'hui des références communes de l'univers culturel français. Ses valeurs, ses représentations et son personnel sont en train de sortir du champ social. Malgré les funérailles catholiques de François Mitterrand, la pratique dominicale de Jacques Chirac, la concentration inattendue d'un million de jeunes à Paris lors des JMJ de 1997, il n'y a pas de réveil religieux pour les Français en général et pour le catholicisme français en particulier, religion qui continuerait au contraire sa déprise à terme définitive sur la société française, facilement repérables dans les sondages. Ainsi, le sondage CSA-LaVie de décembre 2004 confirme que le profil des Français qui se reconnaissent comme catholiques, depuis longtemps féminin (plus de 55%), est également générationnel (50,3% des catholiques ont dépassé l'âge de 50 ans, dont 12,2% plus de 75 ans). Force est de constater également que sur la question du rapport au politique, les spécialistes reconnus de cette question, comme Jean-Marie Donegani, tendent à avancer que les catholiques ne représentent plus un paramètre singulier<sup>2</sup>. Par rapport à l'histoire du catholicisme en France, il s'agit vraiment d'une fin du monde. Il est inconcevable en effet de comprendre l'histoire de la vie politique française sans prendre en compte le facteur catholique, la place de cette religion dans la France d'Ancien Régime, la place de ses conceptions politiques totalisantes jusqu'à la fin du XIXème siècle et la résistance farouche que ses responsables ont opposé aux idées libérales et démocratiques de l'autre France, issue de la Révolution. Il est impossible de comprendre l'histoire de la France au XXème siècle, sans reconnaître l'importance du mouvement d'Action française jusqu'à la seconde

•

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.csa.fr.com

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> In *La Liberté de choisir, pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain, Presses de la FNSP, 1993, 485 p.* 

guerre mondiale ni l'incroyable renversement de perspective et le succès de son contraire politique, le mouvement démocrate-chrétien d'après 1945.

#### La dissolution catholique dans la vie politique ?

Pourtant, la situation mérite d'être nuancée. Certes, les mêmes auteurs qui ont mis en évidence la forte dilution de l'identité catholique, y compris en « influence politique », comme Guy Michelat<sup>3</sup>, constatent le paradoxe d'un phénomène d'imprégnation qui ne permet pas de conclure à une absence aussi évidente de représentativité des catholiques, en soi et sur les questions politiques. En quelque sorte les catholiques ne sont plus nulle part et sont partout. La religion catholique est encore dominante en terme « d'appartenance » identitaire, 64% des Français se disent catholiques dans le sondage CSA-La Vie de décembre 2004 et 78% pensent, dans le sondage Le Monde des Religions CSA de juin 2005, que les religions sont un besoin essentiel de l'homme. Cette appartenance infléchit toujours les comportements électoraux et se retrouve dans les grands débats de société. Ensuite il s'avère qu'une minorité, définie par Guy Michelat comme « intégrée »<sup>4</sup>, conserve à la fois une forte cohésion constitutive (foi, pratique et transmission) et de fortes orientations politiques et sociales qu'elle entend défendre. Au final la présence catholique dans les débats politiques actuels est encore sensible. Elle a cessé, comme l'écrit l'historien italien Giancarlo Zizola de « donner une conscience au pouvoir », mais continue, en sourdine, de « donner du pouvoir à la conscience »<sup>5</sup>.

## I. Sécularisation catholique

Si l'on reprend l'idée générale d'une absence de singularité catholique dans les débats politiques contemporains, la première cause d'un tel retrait est certainement l'affaiblissement numérique substantiel des catholiques, accompagné d'une transformation de leur sentiment d'appartenance qui, quand ils se reconnaissent comme catholiques, le sont d'une manière extrêmement diluée<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Guy Michelat, Julien Poter, Jacques Sutter, *Les Français sont-ils encore catholiques ?* Cerf, 1991, 332p. et des mêmes auteurs, *L'héritage chrétien en disgrâce*, L'Harmattan, 2003, 335p.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> C'est-à-dire qui se sent très bien définie par « catholique », « croyant », « chrétien », « pratiquant ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> in *Le Successeur*, Paris, Desclée de Brouwer,1995, p.18.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Michelat définit quatre catégories de catholiques, dominicaux, mensuels, occasionnels et sans pratique in *Comportement électoral des catholiques*, *Dictionnaire du Vote*, PUF, 2001, pp.160-163.

## Affaiblissement numérique et évanescence des croyances

Quelques chiffres sur l'affaiblissement numérique. A la fin 2002, l'INSEE a publié dans sa documentation générale sur l'Etat de la société française un certain nombre de statistiques sur les croyances commentées par Yves Lambert, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. A partir de ces chiffres, ce chercheur reconstitué un recensement de la religion en France des années 1960 à nos jours. Sa présentation est à recouper avec les Statistiques de l'Etat de la France aux éditions La Découverte 2002 et celles du dossier de la revue Futuribles de juillet et août 2002 son numéro spécial sur les Valeurs des Européens qui reprend les données du célèbre sondage de 1999 l'European Value Survey. Ces chiffres sont mis en comparaison avec d'autres sondages plus anciens dont un sondage européen de 1981.

Que montrent les statistiques de l'INSEE sur la situation française ? La France en 2000 compte 60.7 millions d'habitants. Se déclarent sans religion 44% de la population et dans ce groupe-là 53% des adolescents et jeunes adultes entre 18 et 29 ans. En 1981, le chiffre de sans religion était de 29%. On peut constater sur une vingtaine d'années une très forte déprise du sentiment d'appartenance religieuse. Cette déprise touche presque exclusivement les catholiques. Ceux qui se déclarent avoir une appartenance religieuse sont 56% en général dont 47% de jeunes. Classés par ordre décroissant, 52% se disent catholiques contre 71% en 1981 et 86% en 1966, 2% se disent protestants de toute obédience et 1% seulement se disent d'appartenance israélite, musulmane ou autres c'est-à-dire bouddhistes, new age, religion orientale....

Deux sondages plus récents CSA, par téléphone et en aveugle, remontent un peu les chiffres des catholiques français. Le sondage CSA-La Vie de mars 2003 donne 62% de catholiques, 30% de sans religion et 8% de divers parmi lesquels 5% de musulmans. Dans ce sondage, il y a moins de sans religion, plus de catholiques, plus de musulmans, plus de divers. Le sondage CSA-La Croix de décembre 2004 sur Les Français et la religion, réalisé entre septembre 2003 et décembre 2004 sur 18000 personnes donne encore d'autres chiffres voisins : un total de 73% de gens déclarant « avoir une religion », dont 64% de catholiques, 8,7% d'une autre religion (comprenant musulmans pour moitié, protestants pour quart, juifs pour moins de un dixième) et 27% de sans religion. 42% des enfants sont catéchisés.

Le flottement que nous pouvons constater entre ces chiffres statistiques montre néanmoins très bien une déprise catholique de 20% sur 20 ans, déprise qui n'évacue pas le sentiment d'appartenance au catholicisme pour quelque 60% des Français.

Cela dit, de quel catholicisme s'agit-il? Le sondage CSA de 2004 montre que les catholiques français sans pratique sont 41,4% et « n'utilisent » jamais cette religion (10%) ou

seulement pour les grandes fêtes et cérémonies de passage : 60 % des naissances, 50% des mariages, 80 % des funérailles sont catholiques selon La Croix du 19/06/2003. Seuls 7,7% sont considérés dans ce sondage comme des catholiques pratiquants (dominicaux et mensuels qui au-delà de cette pratique formelle maîtrisent également leur contenu de leur foi et cherchent à s'y conformer socialement). Michelat (2003) souligne dans ses travaux la situation paradoxale qui s'est mise en place. Alors que le catholicisme demeure la religion déclarée dominante, il est devenu minoritaire du point de vue du catholicisme réel. Plus encore, l'éclatement du champ religieux catholique est tel que ses appartenants ont glissé vers une culture pour laquelle le religieux n'est plus la référence de légitimation et l'explication de l'univers. Les Français catholiques dans leur grande majorité sont devenus des héritiers sans testament<sup>7</sup>, privés du système explicatif des croyances et des symboles transmis en héritage. Plus encore que les pratiques en récession, ce sont les croyances catholiques qui ne sont plus ni connues, ni comprises, ni acceptées<sup>8</sup> par ceux qui s'en sentent encore les héritiers.

Dans un tel contexte de minoration, quelle différence catholique pourrait-elle se mesurer dans les débats de politique intérieure et extérieure ? Sur de très nombreux points déjà, la spécificité catholique a disparu et les catholiques sont aujourd'hui des Français peu différenciables.

#### Sécularisation sexuelle et familiale

Dans le sondage BVA sur la laïcité de décembre 2003, il est assez remarquable que 46% des sondés (certes contre 45%) considèrent que l'Eglise catholique est dans son rôle quand elle intervient sur les questions culturelles, et 44% (contre 44%) quand elle intervient sur les question économiques et sociales. En revanche, les Français sont 60% à considérer qu'elle outrepasse son rôle quand elle prend position sur des questions de mœurs (avortement, sexualité, procréation). Ils sont 73% à considérer que l'homosexualité est une manière acceptable de vivre sa sexualité et 67 % que l'adoption du PACS ne met pas en danger l'institution de la famille. Ces questions —qui pourraient paraître étonnantes dans un sondage sur la laïcité - poussent à penser que la sexualité et la transmission de la vie sont considérées comme des questions laïques en France, c'est-à-dire qu'elles sont comme le politique, indépendantes du religieux, qu'elles sont mêmes à proprement parler exclusivement « politiques ». L'appropriation de la sexualité et de la transmission de la vie comme espace du choix personnel/privé, ce qu'aux Etats-Unis nous pourrions appeler la

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Expression utilisée par René Le Corre « L'athéisme », in *L'Etat des religions dans le monde*, Michel Clévenot éd.Paris, La Découverte/ Le Cerf, 1987, p. 486.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Guy Michelat, Chapitre II, *L'Univers des croyances*, in *L'héritage chrétien en disgrâce*, opus cit. pp 69-121.

pensée pro-choice face aux tenants religieux/intégrés du pro-life, paraît assez majoritaire en France, y compris chez les catholiques, si ceux-ci sont considérés dans leur large acception d'appartenants.

Dans son analyse du sondage paru en 1994 dans l'Actualité religieuse dans le monde (n° 122, 15 mai 1994) sur le rapport des Français aux croyances chrétiennes<sup>9</sup>, Jacques Sutter a vérifié que pour 83% des sondés, ceux-ci affirmaient écouter leur conscience et non la position de leur Eglise pour les grandes décisions de leur vie. En accordant que la faible réponse orthodoxe de conformation (9%) correspondant au faible niveau de pratique régulière (7%), Sutter confirme son analyse de 1986 : « S'il l'on s'affirme profondément catholique, il n'est guère concevable de ne pas faire appel à sa conscience, mais cette conscience est une conscience située, normalisée, orientée par les positions de l'Eglise. Tout autre est cette conscience (des Français moins intégrés dans leur catholicisme) -émancipée, indépendante, autonome- qui nous renvoie à la modernité. L'antagonisme des profils est à cet égard tout à fait évident »10. « L'extra-territorialité des conduites humaines par rapport au champs religieux » selon l'expression de Sutter est quasi-complète. Elle correspond à une « déshérence du péché », et rejoint ce que Danielle Hervieu-Léger appelle de son côté l'exculturation des catholiques français. Le sens du péché particulièrement investi dans la doctrine catholique en matière de mœurs s'est évanoui. Graduant ses questions sur la conduite individuelle, depuis la « condition de vie », l'affaire personnelle, l'erreur, la faute morale et le péché, Sutter parle de dissolution française de l'héritage catholique, celui de la relation intime entre mœurs et foi. C'est ainsi que désormais, 75% des sondés d'appartenance catholique considèrent que la vie hors mariage est une affaire personnelle et 13% qu'elle tient aux conditions de vie. 60% que l'homosexualité est une affaire personnelle et 11% une erreur. 55% que l'avortement est une affaire personnelle et 13 % qu'il est lié aux conditions de vie -ce qui fait un total de 68% de personnes qui ne considèrent pas que l'avortement soit un péché. De même, les techniques contraceptives n'ont pas suscité pas de réel combat catholique se distingueraient par une opposition massive, depuis leur autorisation et leur diffusion (1967). L'argumentation de l'interdit porté sur la contraception artificielle dans la doctrine catholique n'a jamais vraiment atteint un pays que les historiens ont montré limitant ses naissances depuis le XVIIIème siècle. C'est ainsi qu'il faut comprendre le paradoxal silence en France qui suivit la publication de l'encyclique Humanae Vitae de 1968. Sévegrand <sup>11</sup> considère que si les catholiques français ne protestèrent pas, contrairement aux catholiques américains, allemands ou belges, c'est parce qu'ils continuèrent de « composer » avec l'interdit, comme ils le faisaient depuis des

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> « La culpabilité, un défi pour le devenir du fait religieux », in *L'héritage chrétien en disgrâce*, op.cit. pp.17-61. L'ensemble de l'ouvrage utilise les résultats de ce sondage.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jacques Sutter « Dérive culturelle et catholicisme minoritaire », in *Les Français sont-ils encore catholiques*, opus cité p. 288.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> N. Sévegrand, Les enfants du Bon Dieu. Les catholiques français et la procréation, Paris, Albin Michel, 1995.

décennies. Il paraîtrait presque également que sur la question du divorce, son autorisation en 1975 n'ait pas pris de court une société qui l'a utilisé assez vite, cependant qu'augmentait régulièrement le taux des couples et des enfants conçus hors mariage.

Ce que nous incite à penser ce bref panorama est que, sur la question fondamentale du rapport à la famille, la mise en place d'une législation accompagnant des revendications de liberté individuelle ou d'anormalité institutionnelle, a été suivie par la population française avec une rapidité qui a surpris jusqu'au législateur et a « décimé » les rangs catholiques. Danielle Hervieu-Léger explique dans un chapitre intitulé « L'Eglise lâchée par la famille »<sup>12</sup> que l'idéal catholique de transmission et de reproduction dans une cellule familiale hiérarchisée, lui-même modélisé sur l'institution ecclésiale a cédé le pas, comme une digue effondrée, au raz de marée de la « famille relationnelle », faite de précarité et de recomposition et marquée par la logique de la contractualisation. A la famille verticale a succédé la famille horizontale, dans laquelle l'individu et sa « religion séculière de l'amour ont pris la place<sup>13</sup>.

## Intégration laïque

Autre évolution de taille, les catholiques français sont parfaitement intégrés et reconnaissent comme leur ce qui a été pendant plus d'un siècle la bête noire de leurs responsables, c'est-à-dire la République et son fondement laïque, comprise comme le fonctionnement de ses institutions et le contenu de sa religion civile<sup>14</sup>. De sorte qu'il y a une corrélation entre la déconfessionnalisation des catholiques et l'enracinement de la laïcité française, un peu comme un transvasement du sacré passé depuis l'Institution catholique à l'Etat républicain, transvasement dans lequel les catholiques se sont ou ont été maintenus dans leur habitus institutionnel, quand l'éducation nationale et les services publics de l'Etat-Providence ont remplacé le catéchisme et l'encadrement religieux-social de l'Eglise catholique. Ce transvasement a été douloureux. Il ne s'est pas fait du jour au lendemain, mais il a pu s'enraciner profondément, parce qu'il maintenait une tradition inconsciente de mise sous tutelle de la religion catholique par la monarchie capétienne dans la construction à la fois de sa doctrine de droit divin et de sa doctrine de droit royal.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> In *Catholicisme, la fin d'un monde,* pp.168-212.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Terme du sociologue Ulrich Beck, repris par François de Singly en 2002. Cf de cet auteur, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> La laïcité constitue un code d'interprétation politique selon les mots de Françoise Subileau « moins d'un corps de doctrine constitué, que d'un système d'organisation et de perception du politique, d'un code interprétatif et explicatif d'une vision du monde » in *La laïcité une valeur d'aujourd'hui, Contestations et renégociations du modèle français*, sous la direction de Philippe Pontier, Presses Universitaires de Rennes, 2001, article *Les militants socialistes et la laïcité*, p. 175.

Cette première origine a donné un habitus de surveillance-utilisation ou de surveillance-mise à distance de la religion catholique, que les différents régimes politiques de la France ont continué à se transmettre depuis l'Ancien Régime. Au début de la Troisième République, quand l'Etat français disposait alors de la maîtrise légale de la religion catholique, dans le système d'organisation dit concordataire, Il a pu, en tenant en main cette Eglise, lui retirer progressivement le contrôle qu'elle exerçait sur la population française, par la substitution de ses propres moyens, notamment un service public scolaire, l'imprégnant à son tour de sa vision idéale, dogmatiquement antidogmatique; Dans ce dernier temps, l'Etat français s'est séparé des cultes jusque-là reconnus et entretenus par lui, catholique, protestant et juif, par la loi de 1905, qui leur laissait une liberté inédite et considérée par les catholiques de l'époque comme un sabotage. L''Etat français s'est organisé juridiquement pour garder hors de portée tous ses services publics de l'influence confessionnelle, pour transmettre des valeurs areligieuses sensées supporter la République devenue une, indivisible et laïque depuis la Constitution de 1946.

Au fur et à mesure du siècle, ce modèle volontaire, imposé à la majorité de la population française habituée par son passé religieux au suivisme vis à vis du pouvoir politique, est devenu véritablement une attitude culturelle partagée par tous. Les tensions provoquées par la divergence entre liberté de croyance et établissement d'un ordre public neutre sont apaisées. Les catholiques français se sont progressivement attachés à la laïcité, et après la grande loi Debré sur l'enseignement privé de 1958, un temps de progressive osmose laïque a déconfessionnalisé les catholiques. La laïcité est devenue la norme culturelle des catholiques français. Martine Barthélemy dans son commentaire du grand sondage réalisé sur 18000 personnes par l'Institut BVA pour le laboratoire de recherche CEVIPOF de Paris, Le Ministère de l'Intérieur, le Grand Orient de France et la Ligue de l'Enseignement, en novembre-décembre 2003<sup>15</sup>, montre, par des graphes subsidiaires, que l'attachement des catholiques d'appartenance à la laïcité est équivalent à celui des « autres » Français.

Si l'on recoupe le sentiment d'appartenance politique et le sentiment d'appartenance catholique, certes la proximité avec la gauche et l'irréligion d'une partie des sondés donnent des taux d'attachement à la laïcité plus élevés et trahissent la vivacité très forte d'une culture laïque de gauche : 24% contre 14% des gens qui se déclarent à gauche et 16% contre 12% de gens qui se déclarent sans religion se considèrent comme fermement laïques. Mais de leur côté, 28% contre 34% des modérés et des gens de droite se considèrent tout autant comme laïques, quand 32% contre 31% des catholiques pratiquants et non pratiquants se déclarent fermement laïques.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Martine Barthélémy, Les Français et la Laïcité, Rapport final, CEVIPOF, octobre 2004

Pareillement, même si le sondage révèle que 45% des personnes considèrent toujours qu'il existe une opposition entre France de tradition catholique et France laïque (contre 47% qui estiment que cette opposition est définitivement dépassée), le reste des réponses nous prouverait qu'il s'agit plus d'une vieille antienne que d'une réalité quotidienne, car la variable statistique catholique présentée plus haut est équivalente aux pourcentages majoritaires de ce sondage : 61% des sondés pensent en effet que la laïcité n'est pas un combat dépassé, 67% qu'elle est menacée (dont 82% pensent qu'elle est menacée par l'Islam) et 87 % qu'elle est une valeur fondamentale; 64% sont contre l'organisation d'un temps réservé dans l'organisation scolaire pour l'instruction religieuse, 65% sont hostiles à des aumôneries dans les établissements scolaires publics, 84 % pensent que le port du foulard islamique à l'école publique est intolérable, 60% sont contre la prise en compte des convictions religieuses dans les cantines, 81% qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une religion pour bien se conduire, 57% que la laïcité est un rempart contre l'intolérance religieuse, 79% que la séparation entre les Eglises et l'Etat, selon laquelle les Eglises n'interviennent pas dans la vie politique et l'Etat n'intervient pas dans la vie des Eglises est « satisfaisante en France », 53% que l'Etat ne devrait pas intervenir du tout à l'égard des religions (tout en demandant à 92% que l'Etat interdise les « sectes »), 94% que la pratique religieuse est une affaire strictement privée, 91 et 88% que l'Etat est l'instance la plus légitime pour défendre les valeurs républicaines(1) et les droits de l'homme (2), lesquels pour 98% d'entre eux sont le premier héritage de la Révolution française, juste devant l'égalité (3), l'instruction publique(4), la Constitution(5) et la laïcité (6) pour des scores écrasants, allant de 86 à 97%.

panorama, extrêmement impressionnant cohérence par sa « mythologique », les catholiques ne se différencient pas des autres, si ce n'est dans les graphes subsidiaires de l'analyse de Martine Barthélemy, montrant que l'attachement à la laïcité-séparation est plus élevée chez les catholiques non-pratiquants que pratiquants, quand les laïques de droite (parmi lesquels se situeraient l'électorat plutôt catholique) sont les plus nombreux à rejeter le port du foulard islamique -ce qui s'expliquerait par une mémoire religieuse hostile à l'Islam. Cependant, il est à noter une différence que nous avons trouvée dans les travaux de Michelat<sup>16</sup>: les catholiques pratiquants considèrent à 27 % qu'il y a trop d'immigrés en France contre 36% des catholiques non pratiquants, de sorte que les catholiques sans pratique sont plus exclusifs que les pratiquants, freinés par leur éthique de conviction. L'ensemble des catholiques quoique moins ouvert aux immigrés que les sansreligion, pour lesquels à 56% les immigrés ne sont pas trop nombreux dans le pays, est néanmoins beaucoup plus ouvert que l'ensemble de la population française, puisque le

٠

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>p. 214 de Michelat « Intégration au catholicisme et attitudes éthico-politiques », in *Les cultures politiques des Français*, sous la direction de Pierre Bréchon, Annie Laurent et Pascal Perrineau, Presses de Sciences Po, 2000, pp.211-239.

sondage BVA de décembre 2003 donne un chiffre de 59% de Français d'accord avec l'idée d'un trop grand nombre d'immigrés dans leur pays.

#### Dissolution de l'anticléricalisme

De même que les catholiques se sont « désintégrés » dans les valeurs de la République, les Français en général, ceux-là même qui déclarent à 87% que la laïcité est une valeur fondamentale, ont cessé d'être méfiants ou rancuniers vis-à-vis du catholicisme. C'est en fini des grands combats d'antan. Alors que l'anticléricalisme fut le ciment de la cohérence laïque, il a presque disparu des consciences françaises, en même temps qu'en disparaissait la culture religieuse. Quelques exemples dans le sondage BVA de 2003 : 73% des Français sont favorables à l'enseignement de l'histoire des religions à l'école et l'on peut supputer que les catholiques et autres croyants le sont par considération, les sans religion par prévention, les deux situations convergeant parfaitement pour éviter le développement de l'intolérance; 66% sont favorables à ce que les jours fériés correspondent à des fêtes religieuses (chrétiennes, est-il précisé), 73% considèrent que la laïcité est le seul moyen pour des gens de convictions différentes de vivre ensemble, 47% pensent que l'Etat fait bien de financer les écoles privées confessionnelles, 29 et 28% pensent que l'école privée et l'Eglise catholique menacent peu la laïcité et le reste qu'elles ne la menacent pas du tout, 61% pensent que le mot religion évoque plutôt quelque chose de positif (certes le mot athéisme est considéré comme positif par 48% des sondés); enfin, 63% sont d'accord pour considérer que la laïcité est une tradition qui doit aujourd'hui chercher à se redéfinir....Et dans cette redéfinition, 60% considèrent avec bienveillance que les responsables du gouvernement assistent à des cérémonies religieuses et 43% que les collectivités locales participent au financement des lieux de cultes.

Nous pouvons toucher du doigt une partie de cette « perte des repères », que pointe le monde intellectuel et médiatique français. A un pays clairement divisé en deux camps qui se connaissaient bien et s'appuyaient sur leur méfiance réciproque pour exister, a succédé un pays où chaque camp est pénétré par les idées de son meilleur ennemi et navigue dans un flou consensuel qui désespère les politiques. En même temps, ce consensus est l'identité culturelle modérée de ce pays quand une autre identité se fabrique plus radicalisée à ses bordures.

## II. Disparition de la culture politique catholique et démocratechrétienne

Dans cette (con)fusion, la responsabilité des catholiques français est très grande. L'évolution de leur propre Eglise et les circonstances politiques de l'après-guerre ont tout autant contribué à leur « digestion politique » que la sécularisation en marche.

Avec la guerre de 1945, la tête romaine de l'Eglise catholique cesse en effet d'être officiellement augustinienne et monarchique. A la vieille Cité de Dieu où spirituel et temporel doivent travailler ensemble et de concert au salut de l'humanité, s'est substituée l'idée que le seul régime temporel moral est celui qui cherche le respect de la justice et le bien commun. Ce changement commencé sous Léon XIII et qui permet au pape d'exiger en 1892 le ralliement des catholiques français à la République, se conforte avec Pie XII dans l'expérience des totalitarismes. Le pape Pacelli donna par le radio-message de Noël 1944 un accord de principe -l'intégrant de ce fait dans la doctrine catholique- à la démocratie et au suffrage universel, ne se contentant plus de faire de la démocratie une possibilité, mais reconnaissant à ce régime une légitimité indépassable en ce qu'il permet la réalisation d'importants droits fondamentaux : exprimer son opinion personnelle, ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu, la participation effective du plus grand nombre. On peut rappeler à ce propos l'apport théorique de Jacques Maritain qui dans Christianisme et Démocratie, puis dans L'Homme et l'Etat place la démocratie non plus comme un régime légitime parmi d'autres s'il parvient au bien commun, mais comme la seule manifestation plénière de l'inspiration évangélique. Avec le concile Vatican II, la Constitution Gaudium et Spes met au centre même de la doctrine catholique l'obligation de faire droit aux éléments constitutifs de la démocratie : respect des droits de l'homme, modération de l'exercice du pouvoir et rejet de l'autoritarisme, équilibre et contre-poids des pouvoirs. Jean-Paul II enfin, rappelant que « l'Eglise apprécie le système démocratique », insiste sur l'Etat de droit et le respect de la personne humaine (Centesimus annus, § 46 et 47). La technique démocratique qui implique le droit de suffrage est donc pleinement justifiée. Reste que la loi positive est toujours jugée dans la doctrine catholique, à l'aune de la loi naturelle et l'organisation de l'Etat, soumise au principe de subsidiarité qui suppose que le système politique reconnaisse le rôle essentiel des personnes, des familles et des différents groupes qui composent la société civile.

Grâce à ce déplacement du magistère catholique sur l'ordre politique pendant le premier XX° siècle, la famille démocrate-chrétienne en France trouve – comme dans les autres pays catholiques- ses marques et ses fondements. A travers sa participation importante dans la Résistance, les catholiques démocrates-chrétiens vont recevoir leur

"baptême" politique<sup>17</sup>. Leur présence dans la victoire donnera aux catholiques démocrates une légitimité à gouverner à la Libération, légitimité pressentie par la place accordée à Georges Bidault, ancien du PDP, ancien président de l'ACJC, par le général de Gaulle à la Présidence du Comité National de la Résistance en 1943.

Le délitement des partis conservateurs vers lesquels allaient traditionnellement les catholiques, le discrédit du personnel politique de la Troisième République qui avait voté sa propre mort le 10 Juillet 1940 et amené le régime de Vichy, la compromission d'intérêt ou d'idéologie dans la collaboration de Maurras et de beaucoup des nationalistes de l'Action Française, la légitimité par défaut du Général de Gaulle, le soutien américain enfin expliquent le succès considérable du parti MRP auprès des électeurs dès 1945 et l'arrivée de ses membres aux plus hautes responsabilités. Il se constitue au lendemain de la Libération et réunit toutes les tendances dispersées d'inspiration démocrate-chrétienne d'avant la guerre.

Le livre de Pierre Letamendia (1995) qui retrace la vie du MRP explique avec grande précision la disparition de ce parti par l'épuisement de son but<sup>18</sup>. C'est grâce au MRP que le catholicisme a retrouvé "droit de cité" dans la vie politique française. Les responsables de ce parti, qui est resté aux affaires pendant toute la IV° République, ont accompli une œuvre considérable en rendant le plus grand nombre des catholiques jusqu'alors méfiants envers la République « persécutrice », et démocrates et républicains. Les hommes du MRP ont permis que les autres partis politiques de cette période, radicaux, socialistes et communistes acceptent par le jeu électoral, le vote catholique à l'intérieur d'une Constitution qui se posait dès ses premières lignes comme laïque. C'est ainsi que le MRP, à son époque de forte

-

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Avec Edmond Michelet, président des amis de *L'Aube* qui appelle à la résistance dès le 17 Juin 1940, avec André Colin, président de l'ACJC, Champetier de Ribes, président du PDP. Les premiers mouvements organisés de résistants sont fondés par des catholiques militants comme celui du capitaine Henri Frenay, Vérité. Francois de Menthon, du PDP, fonde le mouvement Libertés en compagnie d'autres membres de ce parti, Pierre-Henri Teitgen, les deux frères Alfred et Paul Coste-Floret. Les mouvements Libertés et Vérités fusionnent en 1941 en un seul mouvement, Combat, où militent entre autres Borne, Michelet, Champetier. Ce sont des catholiques démocrates-chrétiens, prêtres et laïcs, qui fondent le journal *Témoignage Chrétien*, dès 1941 à Lyon où écrivent les Pères de Lubac, Fessard, Chaillet ainsi que Stanislas Fumet, Alfred Coste-Floret, Louis Terrenoire. Ces organisations furent les plus précoces dans la lutte contre l'occupant. L'entourage du général de Gaulle à Londres, compte également beaucoup de catholiques, comme Pierre de Chevigné, Maurice Schumann, porte-voix de la France libre, ancien de la Jeune République, de la CFTC et du journalisme catholique, de la revue *Sept* et *Au temps Présent*, l'amiral Thierry d'Argenlieu et d'Estienne d'Orves. Ces hommes ont été parmi les premiers soutiens du Général de Gaulle.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Disparition qui fait l'objet d'une analyse de Jean-Luc Pouthier dans le chapitre *Emergence et ambiguïté de la culture politique démocrate-chrétienne*, in *Les Cultures politiques en France*, sous la direction de Serge Bernstein, Points Histoire, Seuil,2003, pp.303-334.Cf également de Blandine Chelini-Pont, « Le christianisme, référence ou alibi dans la politique française depuis 1944 », in *L'héritage chrétien dans le patrimoine culturel français*, Colloque de l'IDHC, PUAM, 1996, pp.155-185.

influence, a contribué à donner son idéal économique à la laïcité française, en lui insufflant son propre sens de la personne humaine, par la redistribution légale des richesses.

Ayant à reconstruire une économie dévastée par la guerre, il supporta les réformes sociales directement compatibles avec la doctrine sociale de l'Eglise, comme l'organisation de la Sécurité Sociale, l'approfondissement de la législation du travail, l'imposition d'un salaire minimum, la création de la politique familiale et des allocations familiales. Il contribua également à la fiscalisation des revenus, des profits et des produits. Son interventionnisme social se coula à merveille dans la tradition étatique du pays. L'intervention de l'Etat en matière économique, la protection du droit syndical, les lois sociales comme défense de la famille et promotion de la personne, toute cette politique sociale et économique fut et reste un socle pour la France d'aujourd'hui, ce qui explique qu'elle renâcle si profondément à réfléchir l'idée que cette politique de protection-intervention devenue exponentielle est peut-être la cause de son déclin.

Le MRP fut aussi par excellence le parti de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne, même s'il doit cette orientation à Robert Schuman, le mosellan germanophone, tandis que le parti était dans son ensemble atlantiste et assez revanchard, attitude qu'a incarnée Georges Bidault. Il n'est qu'à parcourir les débats parlementaires sur la ratification de la CECA ou de la CED pour mesurer combien cette attitude était novatrice, souvent incomprise et décriée. Le MRP fut le parti qui initia l'apaisement de la question scolaire en cherchant les moyens de conserver un enseignement confessionnel, sans remettre en cause le système public établi. Par son action il a préparé la reconnaissance constitutionnelle de la liberté de l'enseignement de 1958 et la Loi Debré de 1959. Enfin le MRP a disparu de la scène politique française sans qu'après lui un parti à référence ouvertement chrétienne n'ait pu exister. L'électorat catholique ne résista pas aux appels du parti gaulliste, dont l'idéal réussissait à assimiler la France de toujours et la France laïque comme une continuation sans rupture. La logique majoritaire des élections présidentielles réclamait également un positionnement clairement « politique » et sans relation avec ses convictions religieuses. De plus les années 1960 marquent un brusque décrochage de la pratique religieuse, une volonté de rupture générationnelle avec le catholicisme et l'univers de ses croyances-contraintes. Un éparpillement du vote « catholique » se fit jour sur l'éventail des partis français désormais complètement laïques à gauche comme à droite<sup>19</sup>.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Sur le vote de gauche des catholiques, voir Jean-Marie Donegani, *La liberté de choisir*, opus cité. Donegani présente dans cet ouvrage les modèles du choix identitaire des catholiques, marginaliste, intégraliste ou intermédiaire. Pierre Bréchon in *Attitudes religieuses et politiques des catholiques pratiquants. Enquête par questionnaire dans huit assemblées dominicales grenobloises, Grenoble, BDPS-IEP, 1982, montre par ailleurs que les pratiquants engagés dans le militantisme religieux votent plus à gauche que les catholiques pratiquants sans engagement, ce qui signifierait qu'aux options politiques correspondent aussi des différences proprement religieuses d'engagement, et que* 

Désormais, les catholiques n'ont plus constitué un bloc statique et homogène et une minorité de plus en plus substantielle a commencé à voter à gauche et à professer les opinions correspondantes Désormais également la construction européenne n'eut pas de moteur idéologique propre, contrairement à ceux des pays européens dans lesquels les partis d'inspiration démocrate-chrétienne ont continué d'exister.

#### III. Prégnance catholique dans la politique française ?

#### La continuation d'un habitus conservateur

Néanmoins, sur la base de données collectées en 1966, Guy Michelat et Michel Simon ont pu mettre en évidence qu'il y avait toujours à cette époque de rupture une forte corrélation entre le degré d'appartenance au catholicisme et le vote à droite<sup>20</sup>. Les catholiques votaient alors plus à droite (tous partis confondus) et moins à gauche que les sans religion, et cela d'autant plus qu'ils étaient pratiquants<sup>21</sup>. Reprenant ses mêmes études en 1990 et 1997<sup>22</sup>, Guy Michelat constata une érosion du phénomène mais pas sa disparition. Ainsi aux élections présidentielles de 1995 le candidat Edouard Balladur, héritier élargi de la famille démocrate-chrétienne, recueille 40 % des électeurs catholiques pratiquants contre 21% pour Jacques Chirac<sup>23</sup>. En 1997 le vote de droit est de 57% chez les catholiques pratiquants dominicaux, soit 20% de moins qu'en 1965, 46% chez les catholiques pratiquants mensuels, 34% chez les catholiques occasionnels et 20% chez les catholiques sans pratique, 8 % chez les sans religion.

Le vote de gauche varie donc en sens contraire. 44% chez les sans religion, 30% chez les catholiques sans pratique, 27% catholiques occasionnels, 22% chez les catholiques

l'engagement catholique compris comme souci de l'autre-souci social porte les militants catholiques vers la gauche.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> In *Classe, Religion et comportement politique*, Presses de la FNSP, 1977, deuxième partie *Systèmes d'opinion et choix politiques* et cinquième partie *Appartenance de classe, niveau d'intégration religieuse et comportement politique*.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Michel Brulé dans « L'appartenance religieuse et le vote (présidentiel) du 5 septembre 1965 », *Sondages*, 28 (2), 1966, p.17, montre que sur la population de catholiques pratiquants réguliers (23% des Français de l'époque), 72% ont voté pour le général de Gaulle et pour Jean Lecanuet (droite modérée). Sur la population de catholiques pratiquants irréguliers (36% de la population totale) le pourcentage « descend » à 48% contre 23% pour le candidat Mitterrand. Pour les catholiques non pratiquants (27% du total), les pourcentages s'équivalent en légère faveur pour la gauche : 34% ont voté pour les candidats de droite et 37% ont choisi François Mitterrand.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> « Niveau d'intégration au catholicisme et vote », *Données Sociales*, Paris, INSEE, 1990. « Intégration au catholicisme, attitudes éthico-politiques et comportement électoral », in *Les Cultures politiques des Français*, opus cité, pp 209-235.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> La Croix, sondage du 15/06/1999.

mensuels et 16% chez les catholiques dominicaux. Cette relation négative entre appartenance catholique et vote de gauche touche toutes les composantes de la gauche plurielle (PS, PC, Verts et radicaux), même si comme naguère elle affecte particulièrement le parti communiste. Le taux d'abstention est par ailleurs minimal chez les pratiquants (20%) et maximal chez les non pratiquants et les sans religion, respectivement 38 et 36%. Pour le dernier sondage dont nous disposons, celui des élections régionales et cantonales de 2004, les catholiques ont voté à 40% pour la droite parlementaire et parmi eux les catholiques pratiquants à 62%. A l'intérieur de la droite, les électeurs pratiquants optent plus souvent pour les listes UDF (formation descendant en partie de la démocratie-chrétienne). Ainsi le parti de François Bayrou avait séduit d'après cette étude 8% des Français, mais 11% des pratiquants réguliers<sup>24</sup>.

Cette constatation fait écrire à Michelat que l'intérêt politique augmente avec les catholiques les plus intégrés et diminue chez les autres, comme si ces derniers, plus précocement et largement supporters de la gauche, étaient aujourd'hui les plus affectés par une crise du rapport au politique qui conduit au doute, à la désaffiliation ou au vote Front National.

En effet Le vote catholique intégré dérape peu dans l'extrême droite. Le vote Front national est minimum chez les catholiques pratiquants (5%) et maximum chez les catholiques non pratiquants (12% contre 11% aux sans religion). Le rejet très clair du racisme dans la doctrine catholique rend difficile leur etnocentrisme et leur fait rejeter le Front national comme violent, négateur de l'autre et dangereux pour l'unité du corps social<sup>25</sup>. Analysant les évolutions de 1978 à 1995, D. Boy et N. Mayeur en avaient fait déjà le constat<sup>26</sup>. Pour Michelat, il ne fait pas de doute, que l'effet propre sur le vote de la position religieuse reste considérable dans le vote de droite et dans la réticence à voter pour le Front National<sup>27</sup>. En même temps, les catholiques d'appartenance sont plus facilement réceptifs à

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Sondage CSA-La Croix, La Croix 24/03/2004.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Guy Michelat, « Comportement électoral des catholiques », *Dictionnaire du Vote*, Paris PUF, 2001, pp.159-163. Un autre sondage CSA-Le Jour du Seigneur fait en 1996 (La Croix, 28/10/96), montre que 69% des catholiques pratiquants français considéraient que l'accueil des étrangers est au cœur du message chrétien et 80% que l'Eglise de France avait bien fait de condamner le racisme, comme antichrétien, après des propos de campagne de Jean-Marie Le Pen, lequel à son tour avait sévèrement critiqué cette position publique de l'Eglise catholique comme illégitime dans un système laïc.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> L'électeur a ses raisons, chapitre « Que reste-t-il des variables lourdes », Presses de la FNSP, 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Au premier tour de 1995 JM Le Pen avait fait un score de 16% chez les catholiques nonpratiquants, 15% des sans-religion et seulement 8% des catholiques pratiquants. Dans le sondage La-Croix. SOFRES d'avril 1997, les intentions de vote pour Jean-Marie Le Pen étaient pour les catholiques pratiquants occasionnels ou réguliers de 11 et 12% contre 8% en 1986. Chez les catholiques nonpratiquants de 20%. Ensemble des catholiques 17%. Dans son article « Les catholiques français et la politique » in revue *Catéchèse* (janvier 2002) le chercheur Kristoff Talin pronostique les faibles scores de JM Le Pen en terre de « haute catholicité » comme L'Ouest et parmi les catholiques type (féminin de milieu favorisé) éloignés de l'électeur type du Front National (masculin, défavorisé). Un sondage LA Croix-Sofres de mai 2004 pour les élections présidentielles donne Jean-Marie Le Pen crédité de

l'idée qu'il y a trop d'immigrés en France que ne le sont les sans-religion comme nous l'avons vu.

51% de ceux qui croient l'existence de Dieu certaine votaient à droite en 1986 contre 25% à gauche, quand proportionnellement 67% des athées votaient à gauche. Plus le contenu de la foi catholique est connu et pratiqué plus la probabilité de voter à droite augmente. Yves Lambert aboutit par d'autres voies à des conclusions voisines<sup>28</sup>, qui font penser que les propensions électorales ne sont pas de simples survivances mais ont une dimension idéologique forte<sup>29</sup>. La variable religieuse reste une variable lourde en sociologie politique pour expliquer le vote de droite, puisqu'elle inexistante sur les sans religion. En pondérant tous les pourcentages des votes catholiques entre pratiquants réguliers, mensuels, occasionnels et non pratiquants, les estimations faites sur 30 ans montrent une certaine stabilité (Michelat 1990). La variable religieuse explique 68% du vote de droite en 1966 et 70% en 1978. Elle en explique 65% en 1997<sup>30</sup>. D'une manière générale, dans l'Europe d'avant l'agrandissement (L'Europe des 15), les sans religion sont plus à gauche que les non pratiquants, lesquels sont plus à gauche que les pratiquants et ce, quelle que soit la confession<sup>31</sup>.

#### La continuation d'une culture européenne et sociale

Les derniers votes européens révèlent des habitus ancrés dans la population française qui se sont manifestés ensemble avec une grande force et expliquent en partie le refus électoral de 2005. A travers l'existence d'une vision française de l'Europe dans laquelle les catholiques ont eu une part très importante, s'est manifestée une culture politique résolument sociale, terme aux contours consensuels depuis l'époque de l'alliance entre

12,5% pour les catholiques pratiquants et de 17 % pour l'ensemble des catholiques (La Croix, 12/04/2002). Cette stabilité connaît une surchauffe en 2004 puisque les catholiques pratiquants sont 14% alors à voter pour Le Pen aux élections régionales et cantonales soit 2% de plus que les résultats de 2002 et 1997.

En 2001, d'après le sondage CSA-LaCroix, 49% de l'ensemble des catholiques se déclare proche d'une formation de droite (La Croix 24/12/2001).

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Yves Lambert « La religion : un paysage en profonde évolution », in Rifault H.dir. *Les Valeurs des Français*, PUF, 1994.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>Michelat a ainsi montré qu'en 1997 plus on est catholique plus on souhaite une école privilégiant la discipline et l'effort. Cette corrélation est à relier à une question du sondage BVA de 2003 sur ce que l'école devrait apprendre en priorité aux enfants : la réponse a été la même (discipline et effort) à 59%!

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Aux législatives de 1986, 51% des catholiques selon la Croix du 13/05/97, se disaient prêts à voter pour les deux formations de droite réunies. Ils ne sont plus que 38% en 1997 selon cette même source et les résultats d'un sondage La Croix-Sofres. 76% en 1986 votaient pour l'une ou l'autre de ces formations contre 53% en 1997.Le parti socialiste récupère en grande partie la décrue pour la droite quand la droite indépendante et divers droite conserve sa fourchette de 3/6%.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> B. Cautrès, « l'influence de la religion sur les attitudes politiques : essai d'analyse spatio-temporelle dans l'Union européenne », in P. Bréchon et B. Cautrès dir., *Les enquêtes Eurobaromètres, analyse comparées des données socio-politiques*, Paris l'Harmattan, 1998.

socialistes et démocrates-chrétiens dans les années 1950, et désormais décliné sous le vocable de « solidarité », de lutte contre la fracture sociale, de refus de la précarité et de l'exclusion, avec un sens très vif d'une égalité des chances et des conditions de vie entre les citoyens, tous membres d'une République constitutionnellement (article 1) sociale. Ne pas comprendre qu'un discours européen ressenti comme libéral, une présentation apparemment marchande de la Constitution européenne, ne plaît ni aux catholiques pratiquants, ni aux catholiques non pratiquants lesquels forment finalement 64% du corps électoral, serait se fermer à une réalité très enracinée dans le tissu culturel français. Il s'explique comme l'héritage non contesté d'une tradition religieuse du « souci de l'autre » avant le souci de soi, la prégnance d'un sentiment collectif fort et d'un bien commun partagé, conservatoire assez étrange de la part de citoyens par ailleurs devenus hermétiques au reste de la morale catholique et de sa vision du politique.

C'est ainsi qu'aux élections de 1994, alors que l'électorat était inquiet ou hostile à l'égard de l'Europe (48%), plutôt que confiant ou enthousiaste (43%), les catholiques pratiquants étaient exactement l'inverse, c'est-à-dire euro-optimistes (48% contre 43%). Cet optimisme se dissipe brusquement aux élections de 1999, au moment où la dimension sociale de l'Europe semble s'éloigner des perspectives des nouveaux traités. 43% des catholiques pratiquants disent alors avoir une attitude confiante à l'égard de la construction européenne, mais 47% sont désormais inquiets. Le cercle vertueux sensé être apporté par la mise en place de l'Euro ne fait pas recette sur les catholiques. Dans un sondage de 1999, les réflexions des votants à la sortie des urnes, révèlent que la guerre du Kosovo fut un véritable renversement de conscience : L'impuissance de l'Europe à calmer la situation des Balkans face à la forte implication des Etats-Unis a transformé leur rêve européen en déception. Les Traités ne faisaient qu'entériner les institutions européennes en marché élargi et efficace, en machine libérale ne servant pas une cause politique à la fois d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis, ni la paix et la justice sociale. 61% des électeurs français interrogés à la sortie des urnes (et dans ce chiffre 62% des catholiques pratiquants) demandaient que l'Europe soit à la fois plus indépendante des Etats-Unis et plus sociale. Qu'elle soit vraiment une Europe-Providence. Chez l'ensemble des catholiques comme des Français, les deux priorités sont alors la lutte contre les inégalités sociales en premier et la lutte pour la sécurité en second. Si l'Europe ne sert ni la paix ni la justice sociale elle perd son intérêt et son âme<sup>32</sup>.

Cet intéressant fléchissement annonce avec recul le grand refus de 2005. Les catholiques ont voté comme la majorité des Français contre la Constitution, au nom même de leur idéal européen de plus en plus évanescent et ils ont été sensibles au discours politique des opposants, à droite comme à gauche, malgré des appels à l'ordre proeuropéen des grandes formations. Nous pouvons déduire cette affirmation d'une étude exclusive réalisée pour la Croix par l'IFOP à partir d'un cumul de deux sondages d'intention

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> LA Croix, sondage CSA-opinion, 15/06/99

de vote réalisé le 15 avril pour Paris-Match, auprès d'un échantillon national représentatif de 841 personnes inscrites sur les listes électorales, et les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril pour le Journal du Dimanche, auprès d'un échantillon national de 862 personnes inscrites sur les listes électorales. Sur le cumul des deux enquêtes, les intentions de vote étaient de 44% pour le oui et de 56% pour le non. L'ensemble de ces données a été croisé par la Croix en fonction de l'appartenance religieuse, entre catholiques pratiquants et catholiques non pratiquants. Si 53% des catholiques pratiquants comptaient approuver la Constitution européenne, le chiffre tombe à 40% chez les non-pratiquants. Malgré une prise de position favorable de la Conférence des évêques de France et du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (La Croix, 24 et 30 mars 2005), le projet constitutionnel échoua pour le motif même qui jusque-là avaient poussé les Français et les catholiques davantage que les autres, à voter en faveur des changements européens, c'est-à-dire la capacité des institutions européenne de forger une Europe au service de ses populations <sup>33</sup>.

#### Un fort penchant humanitaire et altermondialiste

En tout état de cause, la tradition solidariste de la France n'a pas disparu avec la fin de son monde catholique décrit par Danielle Hervieu-Léger. Elle a comme lointains exemples des lignées de saints catholiques depuis saint Martin de Tours au Vème siècle jusqu'au fondateur des hospices et des orphelinats, Vincent de Paul au XVIIème siècle, depuis Jeanne Jugé fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, jusqu'au contemporain abbé Pierre fondateur de la Communauté d'Emmaüs et déclaré comme le Français le plus populaire dans un sondage de 2005. Le visage de la France solidaire se recoupe —par rapport à ses choix politiques consensuels - à travers une multitude d'associations caritatives, nationales et internationales, spécialistes à la fois du soin médical et du soutien « au plus démuni ». Quelques exemples, le Secours catholique qui gère en direct la précarité de 3 Millions de personnes, Les Restos du Cœur fondés par le comédien Coluche et géré par des catholiques, militants de longue date dans les associations caritatives comme ATD Quart Monde.

#### Une continuation familialiste

Enfin, dans ce survol de ce qui nous paraît être encore marqué de prégnance catholique, il nous semble que la famille au sens large comme les questions de mœurs, devenues de véritables enjeux politiques dans les choix ou les engagements des candidats aux élections municipales ou législatives, restent peu ou prou marquées d'une matrice qui ne disparaît pas encore, malgré l'évolution de la législation et des moeurs : mieux, le discours catholique sur la famille a investi deux « créneaux » où son orientation a des chances d'être entendue : Le psychologique et le juridique. De même, la présentation de ce discours épouse également la forme contemporaine de la prise de parole publique comme

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> La Croix, étude IFOP-La Croix, 26/04/2005.

« contribution » au débat de société et comme « droit » à l'expression de membres responsables de la société civile. Dans sa forme comme dans sa présentation, l'effort catholique (institutionnel et associatif) utilise un vocabulaire apparemment « laïque », peu marqué par des référents doctrinaux ou religieux directs et touche un public plus large que celui des catholiques intégrés, pour reprendre l'expression de Michelat.

L'investissement dans la famille relationnelle va se marquer par une forte mobilisation en faveur de la famille socle, garante d'une enfance épanouissante, facteur essentiel de l'éducation à la responsabilité et à l'engagement dans la société, bouclier contre la dislocation, la solitude et la précarité. Des magazines aussi différents que *Psychologie* et *Famille chrétienne* auront alors en commun cette défense de l'épanouissement de la personne par les liens familiaux et une éthique de la responsabilité de chacun à considérer l'autre comme une personne à respecter.

Le « plus » catholique sera de considérer que la durée et l'engagement sur le long terme, pour les couples et leurs enfants sont l'assurance de leur épanouissement<sup>34</sup>. De même la défense des enfants et leur droit à être éduqués harmonieusement est une antienne des associations familiales catholiques, dont le travail d'engagement auprès des familles –un siècle en 2005 comme la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat - a été reconnu d'utilité publique en décembre 2004<sup>35</sup>.

Enfin, c'est au nom de l'équilibre des personnes et de la vérité anthropologique que constitue à travers les âges la seule reconnaissance des unions hétérosexuelles que la mobilisation catholique —de plus en plus importante dans le champ public pas encore comparable avec la pression épiscopale et associative qui s'est produite en Espagne en juin 2005 sur la question du mariage entre homosexuels- que la différence catholique se fait entendre à l'encontre de la légalisation des unions homosexuelles et de leur parentalité.

C'est ainsi qu'au moment de l'élaboration sur le PACS (Pacte Civil et Social), sur une initiative de parlementaires socialistes après plusieurs années de militance du Collectif pour le Contrat d'union civile et sociale, reconnaissant légalement tout type de couple lié par des sentiments et protégeant leurs intérêts financiers, s'est constitué une fronde interreligieuse, animée par une coalition épiscopale-associative, représentée politiquement par la

<sup>35</sup> Voir aussi de Michel Chauvière : « l'enracinement confessionnel des associations familiales en France », in *Religions, Droit et Sociétés dans l'Europe communautaire*, PUAM, 2000, pp. 145-164.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> D'après l'enquête de Michelat sur la culpabilité liée au système de croyances, in L'Héritage chrétien en disgrâce, les Français considèrent que l'infidélité est à 34% une affaire personnelle et à 56% qu'elle est une faute morale (23%), une erreur (26%) et un péché (17%). L'infidélité donne le plus haut taux de réponse péché, avec l'avortement (13%).

députée UDF Christine Boutin<sup>36</sup>. L'argumentaire en faveur d'un mariage civil-citoyen, protégeant légalement les individus et la société elle-même dans leur avenir s'est accompagné d'un discours sur le danger mortel pour une société de toucher à la symbolique du mariage, (en reprise des travaux de la sociologue Irène Théry), et sur celui de refuser la différence constitutive entre homme et femme, elle-même fondatrice du couple (en reprise des travaux des psychanalystes comme Geneviève Delaisi)

Pour conclure, il semblerait que la catégorie large des Français qui sont à la fois sécularisés et de mémoire catholique n'ont pas grande connaissance des textes du magistère épiscopal ou pontifical quand ils concernent les questions de morale sexuelle, de politique ou de laïcité<sup>37</sup>. Ils y manifestent fortement leur sécularisation. En revanche, ils sont souvent impliqués dans la vie associative et les militances solidaires, ils votent de moins en moins à droite et constituent aussi les bataillons qui ne sont pas (encore) sensibles aux sirènes populistes. La question est bien maintenant de savoir quel parti peut les représenter et capter leur voix dans le paysage politique français.

<sup>36</sup> Blandine Chelini-Pont : « Le mariage civil, thème de convergence inter-religieuse en France », in Religions, Droit et Sociétés dans l'Europe communautaire, PUAM, 2000, pp.229-244.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> « Proposer la foi dans la société actuelle. Lettre aux catholiques de France », Assemblée plénière des évêques, Lourdes, 1996. « Concordat et laïcité dans la France d'aujourd'hui », Document Episcopat, n°4/5, mars 2002. « L'Eglise catholique et la loi du 9 décembre 1905, cent ans après », Assemblée plénière des évêques, 17 juin 2005. Lettre du pape Jean-Paul II au Président de la conférence des Evêques de France et à tous les Evêques de France au sujet de la laïcité en France, Vatican, 11 février 2005.